



LES FEUILLETS

Commune de HOCHSTATT

www.hochstatt.fr

Juillet 2017 - N°65

LE MOT DU MAIRE

Nous voilà déjà à l'aube de l'été, période rimant pour certains de nos jeunes au stress des examens de fin d'année ou de cycle universitaire, pour d'autres, au repos certainement bien mérité.

Paradoxalement, pour nos grands élus, c'est l'heure de la rentrée après quelques mois de débats et de vie politique particulièrement intenses et hors normes.

Souhaitons à nos gouvernants pleines réussites au profit du redressement et de l'avenir de notre pays.

La période estivale permettra, entre autres, la réalisation de travaux dans nos écoles, où une ouverture de classe est annoncée à l'école élémentaire.

A propos des écoles, le sujet brûlant et redondant des rythmes scolaires revient au galop. Semaine de 4 jours ou de 4,5 jours ?

Le conseil municipal, unanime, souhaite ne pas détricoter l'organisation du temps scolaire dans l'urgence et la précipitation, temps scolaire qui, à priori, fonctionne bien.

La réflexion pour une application à la rentrée 2018/2019 est en revanche ouverte et souhaitée avec les conseils d'écoles et les services de l'enfance de la communauté de communes ceci dans l'attente et en fonction des décrets à paraître.

Mais le fil conducteur devra être « l'intérêt de l'enfant » !!!

Autre sujet d'actualité, celui de l'installation des compteurs communicants Linky.

Cela fait bientôt 10 ans que le débat est ouvert au niveau national ; un peu comme le débat sur les vaccins.

Alors permettez-moi, en toute neutralité, de rappeler que les municipalités n'ont aucune compétence pour s'opposer à la décision de l'Etat, celle-ci relevant de l'application de la loi sur la régulation et la transition énergétique. De surcroît, bien que les compteurs appartiennent aux communes, la compétence en matière de distribution électrique est confiée, à l'instar de la plupart des départements, au syndicat d'électricité et de gaz, qui en a concédé la gestion à ENEDIS.

Certains m'opposent la protection de « la santé publique » ! Au nom de ce précepte, incomberait-il aussi au conseil municipal d'interdire l'usage des véhicules diesel ou l'addiction aux écrans, au tabac ou encore à l'alcool ?

En conséquence, il appartient à chacun en toute intelligence et liberté, sans pression aucune, d'accepter ou de refuser la pose de ces nouveaux compteurs.

Je vous souhaite un très bel été et une bonne lecture de ces feuillets.

Michel Willemann

Pour votre information

Durant la période des vacances d'été du 10 juillet au 1^{er} septembre, les horaires de la mairie sont modifiés comme suit :

Lundi	10 h 00 à 12 h 00
Mardi	16 h 00 à 19 h 00
Jeudi	13 h 30 à 17 h 00
Vendredi	13 h 30 à 17 h 00

Travaux d'été réalisés au cours de l'été

A l'école élémentaire

- les travaux d'accessibilité en sous-sol conformément à la 2^{ème} tranche de l'Agenda d'accessibilité programmée : 11 000 € TTC
- la rénovation des WC du rez-de-chaussée : 6 800 € TTC
- l'acquisition de 10 ordinateurs : 6 276 € TTC

A l'école maternelle

- les travaux de rénovation des sanitaires et des lavabos : 19 280 € TTC
- la rehausse de l'évier : 1 265 € TTC
- l'acquisition de mobilier (armoires et étagères) : 5 550 € TTC

Rue de Galfingue

- création de l'éclairage public (extension souterraine d'éclairage public – fourniture et pose de 9 lampadaires) : coût 30 116 € TTC

Vie citoyenne

Le civisme est l'affaire de tous !

Les beaux jours reviennent, à cette occasion, il est utile de rappeler divers problèmes faisant régulièrement l'objet de plaintes à la mairie. La vie en société suppose le respect de certaines règles de « **savoir vivre** », dont beaucoup sont dictées par le bon sens.

Rappel de quelques règles de vie : Extrait de l'arrêté du 10 juin 1997



Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée ou leur répétition et notamment ceux susceptibles de provenir :

- de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion de son et de musique par haut-parleur,
- de réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée de l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice,

- des appareils de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie.



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies etc. ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h00 à 20h00, les samedis de 8h00 à 18h00, interdit les dimanches et jours fériés.

Pour les PROFESSIONNELS : l'utilisateur d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises doit interrompre ses travaux entre 19h00 et 7h00 et toute la journée les dimanches et jours fériés.



L'aboiement d'un chien qui porte atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de sa durée, de sa répétition ou encore de son intensité peut constituer une nuisance incontestable. Les propriétaires de chiens ont l'obligation de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. De même les chiens ne doivent en aucun cas divaguer librement sur la voie publique. Le propriétaire est toujours responsable de son animal et des actes qu'il occasionne.



Les propriétaires ou possesseurs de piscines sont tenus de prendre toutes les mesures afin que le comportement des utilisateurs ainsi que les installations ne soient pas source de nuisances sonores pour les voisins devant supporter jusqu'à des heures tardives notamment.

Les pompes à chaleur, pompe de circulation et les climatiseurs peuvent générer un bruit constant pouvant être considéré comme un trouble de voisinage et punis par la loi.

Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Bien d'autres règles de civisme font appel au bon sens de chacun :

POUBELLE : Il est recommandé de sortir les poubelles au plus tôt la veille de la collecte après 18h00 et de les rentrer ensuite le plus rapidement possible.

BENNE A VERRE : Merci de retirer bouchons et capsules et de ne jeter ni vaisselle ni pots de fleurs dans les bennes à verre. Par souci de propreté ne déposez pas de sacs ni de cartons auprès des bennes à verre, et surtout respectez les horaires de jour : 8h00 à 20h00.

ECOLE : Stationnement sauvage, vitesse excessive, passage forcé, recul sans contrôle, l'accès aux écoles devient de plus en plus difficile et dangereux. Afin de circuler dans des conditions de sécurités optimales, nous comptons sur le civisme de chacun.

STATIONNEMENT : Sur l'ensemble de la commune, le stationnement des véhicules sur les trottoirs et bandes de circulation piétonnes constitue une gêne pour les piétons. Il est rappelé que ce stationnement est interdit et qu'en cas d'accident, la responsabilité des propriétaires des véhicules pourrait être engagée et faire l'objet de procès-verbal.

VITESSE : Des vitesses trop importantes de véhicules sont constatées dans les rues du village. Il est demandé à chacun de faire des efforts et de réduire sa vitesse.

La qualité de vie commence par le respect d'autrui. Evitez de faire subir aux autres ce que vous ne voudriez pas subir vous-même ! Quelques gestes simples suffisent à rendre notre village plus agréable à vivre.

Accepter les herbes folles

Notre commune s'est engagée sur la voie du zéro phyto depuis quelques années. Arrêter le recours aux pesticides, c'est œuvrer pour la qualité de notre environnement, et plus particulièrement la qualité de nos sols et la qualité de l'eau de nos rivières. Mais arrêter le recours aux pesticides, c'est aussi changer nos habitudes et nos pratiques. Sans désherbant chimique, impossible d'avoir des rues, ruelles, places et massifs sans mauvaises herbes. Malgré les efforts fournis par les employés municipaux, le désherbage «mécanique» ne peut atteindre le niveau de performance du désherbage «chimique». Pour rappel la commune a obtenu le label « commune nature » 3 libellules en 2016 (arrêt total des produits phytosanitaires).

Et vous ? Parce que l'environnement est l'affaire de tous, évitez l'usage de pesticides dans votre jardin ornemental, votre potager, votre trottoir, votre cour. Il existe de nombreuses techniques pour enlever efficacement les mauvaises herbes, nous vous conseillons d'utiliser :

- l'action mécanique : binette, sarcloir...
- le désherbeur thermique
- le déversement d'eau bouillante

Ne mettez pas votre santé ou celle de vos enfants en danger.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

SEPTEMBRE

Samedi 9 de 14h00 à 17h00 à la Salle E. SCHYRR
➤ Forum des associations

Dimanche 24 à partir de 12h00 Stade de football
➤ Carpes frites sur place ou à emporter

OCTOBRE

Dimanche 1^{er} à partir de 12h à la salle de musique
➤ Carpes frites puis après-midi dansant

Dimanche 8 à 17h à la salle de musique
➤ Concert d'automne

Jeudi 19 de 16h30 à 19h30 à la Salle E. SCHYRR
➤ Don du sang

Journée Citoyenne

Le 20 mai la troisième édition de la journée citoyenne à Hochstatt fut une réussite à tous les égards. Merci à tous les bénévoles qui se sont affairés dès tôt le matin, dans la bonne

humeur et sous un ciel clément.

Réparti dans un des sept ateliers, chacun offrit ses compétences et son ardeur pour améliorer et embellir le quotidien de tous.

Les écoles furent une véritable ruche où des travaux d'ampleur, en particulier sur les réseaux, mais aussi sur les stores, la signalétique et les murs extérieurs furent menés de main de maître par une équipe particulièrement compétente et organisée.

Les autres ateliers, où se sont activés petits et grands, avaient pour mission l'embellissement du village : fleurissement, nettoyage et mise en peinture (fontaine, abribus, presbytère) et protection des candélabres.

À la salle de musique prêtée gracieusement, le septième atelier, avait la responsabilité, sous la houlette de Maurice, de préparer un déjeuner de « chef » qui fut servi, dans une belle ambiance, aux bénévoles satisfaits d'avoir mené à bien leur tâche.



Exposition

Vous possédez d'anciennes photos du village de Hochstatt, de l'Eglise et de la place de l'Eglise, merci de vous mettre en contact avec J. AFFHOLDER au 03 89 06 36 06 (Présidente de l'Association des bénévoles de l'Ehpad Œuvres Schyrr - ABEOS).

